

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE URBAINE MARSEILLE PROVENCE METROPOLE

Séance du 9 novembre 2009

Monsieur Eugène CASELLI, Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 134 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Francis ALLOUCH - Michel AMBROSINO - Christian AMIRATY - Sylvie ANDRIEUX - Robert ASSANTE - Mireille BALOCCO - Jean-luc BENNAHMIA - Jean-Marc BENZI - Philippe BERGER - François-Noël BERNARDI - Sabine BERNASCONI - Jean-Pierre BERTRAND - Olivier BLANC - Jean-Louis BONAN - Sylvia BONIFAY - Patrick BORE - Miloud BOUALEM - Joëlle BOULAY - Valérie BOYER - Jean BRUNEL - Xavier CACHARD - René CAMPIONI - René CANEZI - Laure-Agnès CARADEC - Eugène CASELLI - Pascal CHAIX - Gérard CHENOZ - Patricia COLIN - Jean-Marc CORTEGGIANI - Vincent COULOMB - Alain CROCE - Claude DAUMERGUE - Didier DAVITIAN - Jean-François DENIS - Nicole DESMATS - Eric DIARD - Pierre DJIANE - Jacqueline DURANDO - Frédéric DUTOIT - Victor Hugo ESPINOSA - Jean-Pierre FOUQUET - François FRANCESCHI - France GAMERRE - Didier GARNIER - Jean-Claude GAUDIN - Samia GHALI - Roland GIBERTI - Bruno GILLES - Pascal GILLET - Jean-Pierre GIORGI - Bernard GIRAUD - Martine GOELZER - Vincent GOMEZ - Michelle GUEYDAN - Albert GUIGUI - Robert HABRANT - Haouaria HADJ CHICK - Paul HUBAC - Michel ILLAC - Catherine JALINOT - Laurence JOUANDON - Fabrice JULLIEN-FIORI - Evelyne KARBOVIAC - Albert LAPEYRE - Alain LAURENS - Eric LE DISSES - Eric LEOTARD - Michel LO IACONO - Christophe LOPEZ - Antoine LORENZI - Marie-Louise LOTA - Christophe MADROLLE - Patrick MAGRO - Robert MALATESTA - René MALLEVILLE - Myriam MALLIA - Jean-Paul MARIA-FABRI - Christophe MASSE - Henri MATTEI - Jacqueline MAURIC - Christian MAYADOUX - Patrick MENNUCCI - Lucien MERLENGHI - Roger MERONI - Danielle MILON - Marie-Thérèse MINASSIAN - André MOLINO - Jean MONTAGNAC - Yves MORAIN - Bernard MOREL - Jean-Louis MOULINS - Renaud MUSELIER - Sylvie NESPOULOUS - Jérôme ORGEAS - Christine ORTIZ - Frédéric OUNANIAN - Gilles PAGLIUCA - Marie-Madeleine PANCHETTI - Benoît PAYAN - Pierre PENE - Gérard PEPE - Gabriel PERNIN - Claude PICCIRILLO - Marc POGGIALE - Guy PONTOUS - Tahar RAHMANI - Jean-Pierre REPIQUET - Jean-Louis RIVIERE - Jacques ROCCA SERRA - Georges ROSSO - Antoine ROUZAUD - Lionel ROYER PERREAUT - Henri RUGGERI - Myriam SALAH-EDDINE - Arlette SALVO - Philippe SAN MARCO - Pierre SEMERIVA - Christel SIMONETTI - ACHARD - Daniel SIMONPIERI - Paul SORGE - Maurice TALAZAC - René TAVERA - Guy TEISSIER - Jean-Louis TIXIER - Maxime TOMMASINI - Claude TORNOR - Jean-Paul ULIVIERI - Claude VALLETTE - André VARESE - Martine VASSAL - Jean VIARD - Charles VIGNY - Clément YANA - Karim ZERIBI.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Olivier AGULLO représenté par Pierre SEMERIVA - Gérard BISMUTH représenté par Myriam MALLIA - Alexandre BIZAILLON représenté par Francis ALLOUCH - Roland BLUM représenté par Gilles PAGLIUCA - Vincent BURRONI représenté par François-Noël BERNARDI - Philippe CAMILLIERI représenté par Maxime TOMMASINI - Marie-Thérèse CARDONA représentée par Jean-Paul MARIA-FABRI - Eric DI MECO représenté par Myriam SALAH-EDDINE - Joël DUTTO représenté par Haouaria HADJ CHICK - André ESSAYAN représenté par Olivier BLANC - Mireille FOURNERON représentée par Jacqueline MAURIC - Gérard GRAUGNARD représenté par Lucien MERLENGHI - Bernard JACQUIER représenté par Henri RUGGERI - Mourad KAHOU - représenté par Sabine BERNASCONI - Abdelwaab LAKHDAR représenté par Patrick MAGRO - Laurent LAVIE représenté par Patricia COLIN - Corinne LEGAL représentée par Guy PONTOUS - Martine MATTEI représentée par Frédéric OUNANIAN - Marie-françoise NICOLAJ-PALLOIX représentée par Frédéric DUTOIT - Roland POVINELLI représenté par Vincent COULOMB - Gérard SBRAGIA représenté par Robert HABRANT - Jocelyn ZEITOUN représenté par Antoine LORENZI.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Sonia ARZANO.

Monsieur Le Président a proposé au Conseil d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

Cette proposition mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

DTUP 001-1613/09/CC

■ Approbation d'une convention relative à la participation de MPM aux études préliminaires et d'avant-projet de la deuxième phase de la desserte ferrée d'Aix-Marseille

DITRAAG 09/3881/CC

Monsieur le Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Conseil de Communauté le rapport suivant :

Les transports publics urbains relèvent de la compétence de la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole.

Le Plan de Déplacement Urbain communautaire voté en février 2006 contient sept grandes orientations dont notamment :

- organiser le réseau de transport collectif à l'échelle des bassins de déplacements et de l'aire métropolitaine marseillaise
- structurer le réseau métropolitain de transports collectifs autour des axes TER devenus attractifs.

Les différents contrats de projet signés entre L'Etat et la Région marquaient cette volonté d'améliorer le TER. En particulier, le contrat 2007/2013 prévoyait la réalisation d'études prospectives pour la poursuite des opérations et notamment la deuxième phase d'Aix-Marseille.

Les réflexions en cours sur le SCOT confirment la nécessité de raisonner en terme d'offre de transport public globale avec comme support des transports collectifs de grande capacité comme le TER pour répondre aux besoins des habitants de l'aire métropolitaine.

L'expérience nous a montré avec la première phase que les études menées par RFF et la SNCF tiennent relativement peu compte des impacts de leurs travaux sur la vie quotidienne, les aménagements urbains et en particulier sur les chaînes de déplacement tant routières que piétonnes.

Les chiffrages ont souvent sous-estimé l'ampleur des travaux de rétablissement de voirie, de circulation et d'évolution des déplacements dans les quartiers.

C'est pourquoi, il est proposé que MPM participe financièrement aux futures études afin d'intégrer les divers groupes de travail, de pouvoir faire prendre en compte de manière plus circonstanciée les différents impacts en terme d'infrastructures communautaire, de circulation et de restructuration des réseaux de transport collectif urbain, d'anticiper sur ses propres projets impactés par cette amélioration.

Le montant estimatif de cette première étude est de 2,732 millions d'euros. La participation de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole est de 91 875 euros, ce qui correspond à 3% du montant.

Dans ce cadre, il est demandé d'approuver la convention ci-annexée.

Monsieur le Président propose au Conseil de Communauté d'approuver la délibération ci-après :

Le Conseil de Communauté,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- L'arrêté préfectoral du 7 juillet 2000 portant création de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole ;

Sur le rapport du Président,

**Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,
Considérant**

- Qu'il convient avec l'ensemble des partenaires de poursuivre l'amélioration de l'offre de transport collectif ferroviaire et notamment en terme de desserte
- Qu'il est nécessaire de participer à la poursuite de l'amélioration de l'axe ferré Aix-Marseille,
- Qu'il est nécessaire de mener des études préliminaires et d'avant-projet pour la deuxième phase

Après en avoir délibéré :

Décide

Article 1 :

Est approuvée la convention ci-annexée, relative au financement des études préliminaires et d'avant-projet de l'amélioration de la liaison Marseille-Aix 2^{ème} phase

Article 2 :

Monsieur le Président de la Communauté urbaine ou son représentant, est autorisé à signer cette convention.

Article 3 :

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2009 et budgets suivants de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole : N° d'opération 2006/00106 Nature 2031 Fonction 815 Sous-Politique C350 ;

Crédits de paiement 2010 : 92 000 euros

Pour Visa,
La Vice-Présidente Déléguée aux Transports

Marie-Louise LOTA

Pour présentation
Le président Délégué de la Commission
Développer les transports urbains
Et périurbains

André MOLINO

Certifié Conforme
Le président de la Communauté Urbaine
Marseille Provence Métropole

Eugène CASELLI